



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 137-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.206

Déposée le : 15.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)
Feuz (Bern, UDC)
Knutti (Weissenburg, UDC)
Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Pas de naturalisation de mineurs sans naturalisation de leurs parents

Le Conseil-exécutif est chargé de faire en sorte que les mineurs ne soient plus naturalisés si leurs parents ne sont pas naturalisés en même temps.

Développement :

L'initiative cantonale sur les naturalisations, déposée par les Jeunes UDC et adoptée par le peuple, a pour la première fois défini clairement et sans équivoque les critères à remplir pour obtenir le passeport suisse. L'article 7 de la Constitution cantonale fixe les règles d'acquisition de la nationalité suisse.

On constate pourtant dans les communes que des mineurs sont naturalisés tandis que leurs parents n'ont aucune chance d'obtenir le passeport suisse à l'issue de la procédure – généralement parce qu'ils ne répondent pas aux exigences.

Destinataires
– Grand Conseil